

Séance du 27 Mai 2021

Date de convocation : 18 mai 2021
Date d'affichage : 18 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margaillan, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Rose-Marie Dumontier à Catherine Serra, de Josiane Giraudon à Catherine Serra, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Michel Partage à Geneviève Jean, Béatrice Paumier-Lallemand à Jean-Marc Brabant, Grégory Risbourg à Geneviève Jean, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Philippe Egg,

Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-043
Budget Général 2021 - Décision modificative n°1

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-034-1 d'adoption du budget primitif 2021 pour le budget général de COTELUB,

Considérant que le budget primitif 2021 doit faire l'objet d'ajustements comme détaillés ci-dessous :

Pour les recettes de fonctionnement,

- A la suite de la notification des états n°1259 FPU et n°1259 TEOM-I, il y a nécessité d'actualiser l'inscription budgétaire des recettes fiscales, en tenant compte des bases d'imposition prévisionnelles pour 2021. La modification consiste à un total de – 284 795 € pour le chapitre 73 dont + 50 118 € au 7331 (TEOM) et de + 382 561 € au chapitre 74. Cette modification est principalement due à la baisse des bases de CFE, compensée par une attribution de compensation.

Pour les recettes d'investissement,

- A la suite de la notification de l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation du gymnase de Cadenet, il convient d'inscrire 115 116 € au chapitre 13, à l'opération 100035,
- La subvention de la Région, dans le cadre du CRET 1, relative à l'étude sur la stratégie mobilité, a été réclamée dans son intégralité. Il faut ajuster l'inscription budgétaire en conséquence soit – 18 533 € à l'opération 100034.
- Au chapitre 024, il est proposé de prévoir l'inscription à hauteur de 750 € de recettes liées à la cession d'actifs,

Pour les dépenses de fonctionnement,

- Au chapitre 011, il convient de prévoir les crédits afférents :
- A la participation à la création d'une salle d'audition pour mineurs de la gendarmerie de Cadenet, à hauteur de 9 600 €,
- A la semaine de la parentalité, à hauteur de 2 000 €,
- Au chapitre 012, il convient de prévoir les crédits nécessaires au remplacement de la responsable ressources humaines, dans le cadre de son congé maternité, soit des crédits supplémentaires à hauteur de 27 148 €,
- Au chapitre 014, il convient de prévoir un dégrèvement relatif à la taxe GEMAPI, à hauteur de 3 810 €,
- Au chapitre 65, il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :
 - Des crédits à hauteur de 20 000 € au nouvel article 6518, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, correspondant aux dépenses informatiques en mode SAAS. Ces crédits sont déduits de l'article 6135 où ces dépenses étaient prévues initialement.
 - Une somme de 10 000 € à l'article 6574 pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle au centre forestier dans le cadre d'un équipement de protection incendie, à hauteur de 5 784 €, ainsi que, pour la différence, (soit 4 216 €) permettre le versement éventuel d'autres subventions qui seraient octroyées ultérieurement.
 - A l'article 65548, un ajustement budgétaire de 850 € correspondant à la participation du syndicat de l'Eze plus élevée que l'inscription budgétaire prévue au BP.
- Au chapitre 67, une inscription de 3 554 € correspondant à des titres sur exercices antérieurs à annuler.

Pour les dépenses d'investissement,

- L'inscription des crédits correspondants à l'acquisition de racks à vélos à l'opération 100034, Mobilité, à hauteur de 8 400 €
- L'inscription de crédits à hauteur de 160 000 € correspondants à l'acquisition de terrains dans le cadre du projet d'aménagement de l'Etang de la Bonde. Il s'agit des parcelles C757-C758-C760 et des parcelles C749-C750 et C759, dont l'acquisition a été autorisée par la délibération n°2013-032.
- L'inscription de crédits relatifs aux études de flux et d'opportunité relative à la réouverture d'une halte ferroviaire à Mirabeau dont le marché est en cours d'attribution, à hauteur de 53 000 €, à l'opération 100048, Halte ferroviaire de Mirabeau.
- L'inscription de crédits à hauteur de 5 700 € à l'opération 100005, pôle d'accueil communautaire, correspondants à l'acquisition du logiciel de gestion des badges d'accès au siège de Cotelub
- Des écritures patrimoniales au chapitre 041, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 728 €

L'équilibre de la décision modificative se fait :

- Pour la section de fonctionnement, sur le chapitre 022 – Dépenses imprévues
- Pour la section d'investissement, sur le chapitre 23 – Travaux en cours

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative telle que jointe en annexe,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire,

- D'approuver la décision modificative n°2021-01 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

| Pour le budget Général : | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|---------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 11 168 856,21 € | 47 648,00 € | 11 216 504,21 € |
| Recettes de fonctionnement | 11 168 856,21 € | 47 648,00 € | 11 216 504,21 € |
| Dépenses d'investissement | 5 188 435,21 € | 97 333,00 € | 5 285 768,21 € |
| Recettes d'investissement | 5 188 435,21 € | 97 333,00 € | 5 285 768,21 € |

Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) :

| | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|----------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 5 019 772,96 € |
| Recettes de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 5 019 772,96 € |
| Dépenses d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 1 657 417,98 € |
| Recettes d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 1 657 417,98 € |

Et pour le budget GEMAPI :

| | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|----------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | 903 584,45 € |
| Recettes de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | 903 584,45 € |
| Dépenses d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | 952 620,48 € |
| Recettes d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | 952 620,48 € |

- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°2021-01 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- Dit que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

| Pour le budget Général : | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|---------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 11 168 856,21 € | 47 648,00 € | 11 216 504,21 € |
| Recettes de fonctionnement | 11 168 856,21 € | 47 648,00 € | 11 216 504,21 € |
| Dépenses d'investissement | 5 188 435,21 € | 97 333,00 € | 5 285 768,21 € |
| Recettes d'investissement | 5 188 435,21 € | 97 333,00 € | 5 285 768,21 € |

| Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) : | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|---|----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 5 019 772,96 € |
| Recettes de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 5 019 772,96 € |
| Dépenses d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 1 657 417,98 € |
| Recettes d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 1 657 417,98 € |

| Et pour le budget GEMAPI : | BP 2021 | DM N°1 | BP + DMS |
|-----------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | 903 584,45 € |
| Recettes de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | 903 584,45 € |
| Dépenses d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | 952 620,48 € |
| Recettes d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | 952 620,48 € |

- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

40 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

